

Depuis 35 ans, les citoyens interviennent aux conseils communaux de Malmedy

À Malmedy, cela fait déjà 35 ans que le public est invité à prendre la parole lors du conseil communal.

AVANT DE LIRE

Voter c'est bien, mais faut-il se taire après? De plus en plus de citoyens entendent prendre la parole à l'égard des élus. Et pas seulement au travers de l'interpellation citoyenne devant le conseil communal. État des lieux et exemples dans le dossier dont est issu l'article que vous lisez.

C'est la séance questions-réponses, qui se déroule juste après la séance publique. Cette singularité a été instaurée par Robert Denis, bourgmestre libéral de 1983 à 2006. *«Nous sortions d'une majorité PSC. Et comme il y avait beaucoup de rififi au conseil communal, je sentais que les gens étaient parfois frustrés de ne pas pouvoir intervenir»,* dit-il. Le conseil décide alors de donner la parole au public. *«C'était surtout l'occasion pour le citoyen d'exprimer son sentiment quant à certaines décisions.»*

À l'époque, le succès est au rendez-vous. À chaque conseil, ce sont 30 à 40 personnes qui viennent observer les joutes verbales entre les partis réunis autour de la table.

Aujourd'hui, alors qu'il n'y a plus d'opposition, les trois partis en présence ayant formé une coalition, les échanges sont moins animés mais le public continue à venir. Certes, en moindre nombre. *«Nous avons parfois des groupes qui viennent, lorsque les points du jour concernent l'un ou l'autre village ou certaines problématiques plus sensibles. Et puis, nous avons nos habitués»,* commente Jean-Paul Bastin, le bourgmestre en place (Alternative) et ex-député cdH. Qui précise que la seule règle à respecter pour le public est d'intervenir sur des points débattus au conseil. *«C'est un bel outil de démocratie qui permet que cela ne soit pas seulement tous les six ans que les citoyens puissent interpellier le politique. Cette interaction est très positive.»*